

## Questions à poser en conseil d'enseignement des langues

### 1. Langues de tronc commun

- Quelle répartition des heures en LVA et LVB (horaires globalisés) ?  
→ Demander des horaires équitables.
- En LVA ou LVB : les groupes classe ou les groupes sont-ils à effectifs réduits ?
- Quelle répartition des axes du programme en Seconde et au cycle terminal ? (question à se poser dans le cadre des évaluations en cours d'année)

### 2. Langues de spécialité

- Quelle spécialité LVER est créée ? Où ? Comment ? Dans quelles conditions ?
- Y-a-t-il des conditions d'effectifs imposés par le chef d'établissement ou le Rectorat ?

### 3. ETLV

- Comment fonctionne l'ETLV ? En heures poste ou sur la marge ?  
Cela devrait être en heures poste puisque l'horaire est réglementaire. Les textes officiels disent que  $LVA + LVB + ETLV = 4 \text{ h}$  (dont 1 heure d'ETLV) et que l'enseignement technologique en langue vivante A est pris en charge conjointement par un enseignant d'une discipline technologique et un enseignant de langue vivante. Donc  $LVA + LVB + ETLV = 5$  heures prof qui devraient être dotées. Mais, certains joueront sur l'interprétation de "conjointement". Si l'on considère que « conjointement » veut dire « ensemble ET en même temps » (cf. Larousse), cela fait bien 2h prof.
- Quelle répartition entre LVA, B et ETLV ?

### 4. LVC ET SELO

- Y aura-t-il une LVC ?
- Y aura-t-il une section européenne ? Si oui, dans quelle langue ? Avec quel financement des heures ? Obligation de constituer des classes. Quid des petites sections ?
- Veiller au développement des éventuelles DAL qui questionnent.  
Voir: <https://www.snes.edu/SELO-DNL-OU-DAL-SONT-SUR-UN-BATEAU.html>

### 5. Questions supplémentaires

- Quelle place pour les LR ?
- Question non spécifique aux LV mais qui les concernent : les copies seront-elles communiquées ?
- Quel calendrier des épreuves de langues ?  
→ Demander des journées banalisées pour les corrections des épreuves.
- Impossibilité de placer des voyages ou des échanges en raison de la répétition des évaluations. On ne saurait obliger les enseignants à organiser des voyages pendant les vacances scolaires.
- Rappel de l'opposition aux certifications.  
Voir : <https://www.snes.edu/Certifications-en-LVE-aucune-obligation.html>  
Rappeler que pour le CEC, la reconnaissance n'est pas la même que pour le diplôme Cambridge (cf. site Cambridge).
- Quelle place pour un·e éventuel·le assistant·e de LV ?